

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**N° 48 / 2024**

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre
le 09 juillet à 8 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 01 juillet 2024

Présents : ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie,

Absents : ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine

Secrétaire de séance : BONNIN Gilbert

OBJET : Aménagement communal aux normes accessibilités

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement.

Dans un contexte de service à la personne, il s'agit d'offrir à la population un service pour tous qui s'inscrit dans un cadre local. La mise aux normes d'accessibilités permettra de proposer un service public optimal.

La pièce maîtresse du projet demeure la mise aux normes d'accessibilités avec des travaux :

- Charpente par la couverture en bois mélèze protégeant la rampe d'accès
- Maçonnerie pour la création d'une rampe d'accès

Madame le Maire rappelle le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Mise aux normes d'accessibilités	102 327.60 €	Etat (DETR) 30%	30 698.4 €
		Département des Hautes Alpes 10%	10 232.70 €
		Région (Contrat Station) 40 %	40 931 €
		Autofinancement 20%	20 465.50 €
TOTAL	102 327.60 €	TOTAL	102 327.60 €

Après en avoir délibéré et voté par :

Voix POUR : A l'unanimité

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DECIDE : de solliciter, dans le cadre des travaux du local communal, l'aide des financeurs ci-dessus pour un montant de 102 327.60 € HT.

APPROUVE l'exposé du Maire ;

APPROUVE le projet et son contenu ;

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier de réalisation du projet actualisés ;

S'ENGAGE à préfinancer l'opération et à inscrire cette dépense au budget ;

AUTORISE le Maire à formuler les demandes de subvention auprès des différents financeurs.

S'ENGAGE à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;

Certifié exécutoire compte tenu
de l'envoi en sous-préfecture le :

Le Maire

GARCIN Valérie

